

date de publication, le 16 juin 2026

Direction générale des services
Direction des Affaires juridiques et de l'Assemblée

Nanterre, le

11 JUIN 2026

Arrêté n° 2026-DAJA- *070*

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 1225-734 du 14 janvier 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- *030* du *11 juin 2026* accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint en charge d'assurer les fonctions de Directeur général des services par intérim ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Délégation de signature est accordée à **Madame Muriel Hoyaux**, Directrice du Pôle Communication, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-070-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026



Nous rendre visite

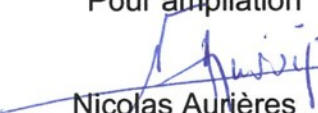
57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

ARTICLE 2 : Les délégations de signature consenties à certains agents de chaque service du Pôle Communication procèdent d'arrêtés distincts correspondant aux services suivants :

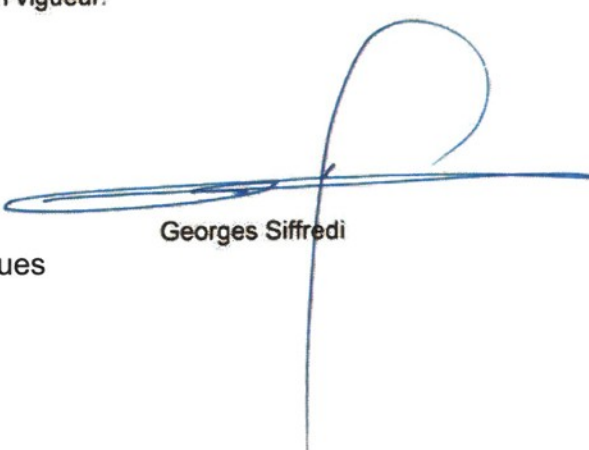
- le Service Communication externe ;
- le Service de Presse ;
- le Service Rédaction ;
- le Service Net ;
- le Service Photo ;
- le Service Vidéo et Son ;
- le Service Administration ;
- le Service Communication interne.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général adjoint, en charge d'assurer les fonctions de Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour ampliation


Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée


Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-070-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026



Nous rendre visite

57, rue des longues Rales • 92000 Nanterre